

10 ANS D'AGENDAS 21 LOCAUX BRUXELLOIS... ET APRES ?

JOURNEE D'ETUDE – 6 JUIN 2018

Compte rendu de l'atelier participatif

"L'interaction entre pouvoirs publics et initiatives citoyennes est-elle une piste d'avenir pour la gouvernance à Bruxelles ?"

Table N° 1 - Animation et rapportage : Muriel Frisque

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils intégrer les citoyens dans la mise en œuvre (la conception) d'un projet ?

Les expériences positives :

- Co-construction en amont du projet, grâce aux outils d'intelligence collective. En dehors de grandes lignes (temps, budget), choix très ouvert quant aux thématiques.
Attention aux frustrations quand le champs des possibles est trop largement ouvert et qu'il faut renoncer à certains projets.
- S'appuyer sur des réseaux qui existent déjà
Bénéficier d'une assiette plus large d'acteurs pour développer le projet (en nombre et en types de compétences)
Ouvrir à une plus grande diversité
Faire remonter les demandes qui émanent de leur terrain
Leur apporter le bénéfice d'une nouvelle mise en réseau
- Projet de poules urbaines - "faire ensemble": les citoyens ou collectivités qui ont fait la demande ont suivi ensemble une formation sur l'élevage de poule, la construction d'un poulailler.
Mise en valeur de différents types de compétences (manuelles, communications, organisationnelles, etc.) -> ouverture à la diversité
Convivialité, tissage progressif des liens au sein du groupe
A terme, autonomisation des utilisateurs (communauté de co-apprenants qui vont pouvoir s'entraider)
- Partir du vécu des gens : investir dans un temps d'écoute et d'échanges. Beaucoup de monde aux ateliers au début, mais diminue avec le temps. Prévoir des moments de rencontres physiques mais aussi la possibilité d'échanger par voie numérique.
- Mise en place d'un Comité culturel ouvert aux usagers (CPAS d'Uccle) sur base volontaire : une partie du projet Culture ouvert aux propositions des usagers. Les projets choisis par les votes du Comité et accompagnés dans leur réalisation.
Les projets qui ne sont pas retenus pour une programmation peuvent bénéficier d'un "repêchage" l'année suivante ou d'un soutien dans un autre cadre
Ouverture à la diversité par l'angle culturel
Décider ensemble
- Agenda 21 local comme cadre de référence, pour donner une cohérence et plus de légitimité aux projets développés tant du côté de la Commune que par les citoyens (ex: biodiversité / lutte contre les pesticides et économies d'énergie)

- Conseil consultatif du développement durable: réunions périodiques et participation sur base volontaire.
Attention à réussir à motiver les gens sur le long terme

Les expériences problématiques :

- Tout n'est pas possible ! Gérer les frustrations en cas de projets non retenus
- Difficultés liées à la dynamique de groupe : citoyens qui s'auto désignent "chef de projet", faisant fuir une partie des autres acteurs, conflits d'égos, départ d'une personne clé, équilibre entre "ceux qui communiquent" et "ceux qui travaillent", etc.
Comment la Commune doit-elle se positionner ? Arbitrage ?
- Difficulté de s'ouvrir à la diversité: souvent public de convaincus, exclusion de certains publics liée à la technicité des appels à projets, de la gestion de projet.
- Projets initiés par le politique (Top-Down) mais qui peinent à trouver des forces vives parmi les citoyens, pourtant indispensables au bon fonctionnement du projet : pas de collaboration entre autorité publique et citoyens par crainte de ceux-ci qu'il y ait récupération politique.

Enjeux prioritaires :

- Etre dans une relation "gagnant-gagnant"
- Ouverture à la diversité
- Lutter contre les frustrations

Pistes à creuser :

- Faire ensemble
- Communication régulière, retour sur les projets, leur état d'avancement, les résultats engrangés (quantitatifs ou qualitatifs)
- Replacer les projets dans une perspective DD, mettre en évidence leur cohérence avec les valeurs, permettre à chacun à son échelle de faire un geste, de participer, de poser sa pierre à l'édifice.
- Envisager les risques de conflit au sein du groupe en amont, lors de la construction du projet. Proposer des formations, capacitation du travail collectif, aussi avec dimension technique.
- Repêchage des projets lors d'appels futurs
- Trouver la bonne forme de "cadrage"
- Ouvrir une pépinière de projets citoyens

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils soutenir, accompagner les citoyens dans leurs initiatives ? (information administrative, financement, appel à projets, aide logistique, etc.).

Les expériences positives :

- Octroi de subsides (aide à développer des projets) DD : de 1.000 à 3.000€ - dépend de commune en commune : à Uccle tous les projets sont admis durant toute l'année, à Saint-Gilles il y a un appel à projet une fois par an
- Mise à disposition de locaux et d'infrastructures
- Organisation de la mise en réseau/ des conseils
- Relais de communication entre différents acteurs
- Octroi de primes (soutien financier)
- Organisation de formations/ateliers
- Accessibilité et proximité (ex. Maison Eco à Saint-Gilles)
- Soutien technique pour la mise en œuvre, l'entretien (ex. cellule de végétation urbaine à Saint-Gilles qui met des agents à disposition du citoyen)

Les expériences problématiques :

- Peur du citoyen de la récupération des projets par la commune
- Complexité de l'organisation de l'administration : le citoyen vient vers la commune avec un projet simple, mais la transversalité dans la commune rend la chose plus compliquée, ce qui également démotive le citoyen (= labyrinthe de la commune)
- Difficulté pour offrir des locaux aux citoyens
- Disponibilité et heures de travail des services administratifs, car les projets citoyens se passent plutôt en dehors des heures de travail
- Complexité de l'administration : il faudrait un facilitateur qui coordonne les contacts entre les différents services pour le citoyen porteur du projet
- L'aide au citoyen ne fait pas partie du service, il faudrait peut-être consacrer une part du temps de travail (5% ?) à la participation citoyenne

Synthèse des discussions :

Constat : 2 logiques coexistent dans la manière dont la relation s'établit entre le citoyen et l'administration autour de projets particulier

- Logique spontanée : demande spontanée des citoyens
- Logique provoquée : les appels à projets

La réalité, le fonctionnement et la temporalité de l'administration locale sont très éloignés de la réalité des initiatives citoyennes. Le citoyen est souvent démuné face à la machine administrative que représente la commune : la multiplicité des acteurs et services concernés, les procédures...

L'objectif est de mettre ne place un véritable service aux citoyens, dans le but de ne pas décourager les demandes et le dynamisme qui les soutient. Il s'agit donc :

5 propositions sont été mis en évidence lors de la synthèse :

1. La mise en place d'un facilitateur / guichet d'information et d'accompagnement des citoyens, pour l'accueil et l'accompagnement des demandes, particulièrement pour des procédures complexes, des initiatives spéciales ou collectives.
 - d'approche facile, directe et conviviale
 - qui coordonne les contacts avec les différents services.
 - via un personne ou un service de contact bien connu et identifié

2. L'assouplissement de la gestion du subside dans le cas d'appel à projet

Un appel à projets

- permet de mettre en place les politiques de participation ;
- est en lien avec les programmes d'action de la commune, qui peut se libérer de la mise en œuvre de ces projets ;
- permet une appropriation de l'espace public par les citoyens, ce qui se traduit par plus de respect ;
- réduit la distance entre le citoyen et les administrations ;

Toutefois, la mise en œuvre de ces subsides est souvent perçue comme assez compliquée, et ne répondent pas à tous les besoins de soutien.

Par ailleurs, le coût des procédures administratives est parfois plus élevé que le subside.

3. Le développement de formes de soutien non financier

L'argent n'est pas toujours l'objet de la demande. Ces demandes ont plusieurs formes :

- Demande d'espace pour l'organisation d'événement ou le stockage de matériel
 - ⇒ Il faudrait pouvoir faire un cadastre des lieux communaux, avec une analyse précise de leur utilisation, afin de pouvoir y intégrer les différentes demandes citoyennes, en fonction de leurs besoins
- Demande de prêt de matériel (tonnelles, bancs...) : quid de la responsabilité de l'emprunt ? (gestion des caution)
 - ⇒ possibilité d'externaliser le service, via un marché public commun à toutes les communes ? mutualisation au niveau de la Région ?
- Demande de soutien technique (installation de bacs...)
- Demande de permis pour le développement de projet

4. Le relais de communication

C'est le mode de collaboration le plus facile avec les initiatives citoyennes. La Commune relaie facilement les événements citoyens et leurs projets dans ses canaux habituels de communication (journal communal, ...). Reste que les délais sont importants et les outils de communication restent limités. Ainsi, les sites internet sont peu efficaces, présentant davantage les services communaux que l'information dont les citoyens ont besoin.

Faudrait-il limiter la communication de la commune sur son soutien aux projets citoyens, pour éviter une forme de récupération ? Il y a des nuances, car communiquer sur les projets réalisés permet de stimuler d'autres citoyens à en faire autant, sachant que la commune soutient.

5. Eviter la récupération politique

La participation citoyenne et la politique s'oppose toujours un peu. Les citoyens se motivent souvent par défaut de prise en charge par l'autorité publique, et sont fiers de leurs réalisations.

La peur de la récupération politique est grande et contribue à l'instauration d'un climat de méfiance. Sans compte que le recours à la commune est souvent considéré comme un frein.

Soutenir les idées et de l'enthousiasme des citoyens par ce qu'il permet de réaliser une partie des politiques communales est sans doute une bonne chose bien, mais jusqu'où faut-il aller ?

Il faut être attentif à ne jamais déposséder le citoyen de son mérite.

Comment rassembler les différents acteurs : citoyens, commune, Région, acteurs associatifs autour d'un objectif commun ?

Les conditions d'une bonne collaboration

Etat d'esprit, posture

- Ne rien imposer
- Les citoyens doivent se sentir soutenus dans leurs idées et projets
- Pas de méfiance
- Donner envie
- Pas de jugement
- Chacun apporte !
- Eviter l'"entre soi"
- Ne pas faire attendre les résultats

Outils

- Co-construire (intégrer en amont)
- Donner du temps au processus participatif (qui ralentit le déroulement habituel)
- Partir des besoins et adapter le message (ou le projet) à ceux-ci
- Aller vers les publics sur le terrain, dans leurs quartiers ou via associations (préférable à Facebook ou au journal communal pour la communication)
- Vraie volonté politique : prêt à mettre en œuvre ce qui sort du dialogue participatif (qui peut apporter des résultats que l'on ne souhaite pas)!
- Toucher tous les publics
- Si cadre : adopter un accompagnement positif

Moyens

- Nécessité pour la commune d'avoir une vision de la participation
- Nécessité pour la commune d'avoir une structure dédiée (qui facilite, qui donne des conseils, etc.)
- Nécessité d'incitants régionaux en ce sens (pour développer la participation au niveau local)
- Nécessité d'une vision régionale de la participation
- Passer par la réalisation de petits projets (du concret !)
- Mettre les moyens humains nécessaire